

À une séance extraordinaire du Conseil de ville de Trois-Pistoles de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 9 décembre 2021 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Madame Claudia Lagacé, conseillère Monsieur Yannick Ouellet, conseiller
Monsieur Éric Belzile, conseiller Monsieur Maurice Vaney, conseiller

Absents : Monsieur Steve Cote, conseiller et Madame Johanne Beaulieu, conseillère

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Philippe Guilbert, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Sont également présents Madame Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, Monsieur Steve Rioux, trésorier, Madame Nancy Dubé, greffière et Madame Sara Amélie Bellavance, directrice du service de la culture et des communications.

1 contribuable assistait à la réunion.

14 286

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Monsieur Yannick Ouellet
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

14 287

PRÉSENTATION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022, 2023 ET 2024

Il est proposé par : Monsieur Eric Belzile
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles entérine la présentation du budget 2022 présenté par Madame Pascale Rioux, directrice générale.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Différentes questions ont été posées sur le budget de fonctionnement de 2022 et le contribuable a immédiatement été répondu (Parc de l'Église et le changement du logo).

14 288

ADOPTION DU BUDGET 2022

CONSIDÉRANT l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'année 2022 se chiffrent à 7 940 273 \$ tant pour la somme totale de revenus que pour la somme totale de dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Éric Belzile
Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le budget (i.e. les prévisions budgétaires) de la Ville de Trois-Pistoles pour l'exercice financier 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE

14 289

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

CONSIDÉRANT l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le document intitulé *Programme des dépenses en immobilisations 2022-2023-2024* ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Madame Claudia Lagacé
Et résolu unanimement,

QUE : le Conseil de ville de Trois-Pistoles adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) pour les années 2022, 2023 et 2024 totalisant des dépenses de 8 627 601 \$ en 2022, 15 800 000 \$ en 2023 et 630 000 \$ en 2024 pour un total de 25 057 601 \$, le tout tel qu'apparaissant au document intitulé *Programme des dépenses en immobilisations 2022-2023-2024*.

QUE : le Conseil de ville décrète qu'un document explicatif de ce programme triennal et du budget 2022 soit publié dans le bulletin d'information municipale « Courrier municipal » de la Ville de Trois-Pistoles tel que stipulé par l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

#14 290

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Monsieur Yannick Ouellet
Et résolu unanimement,

QUE : la séance soit levée. Il est 8 h 00.

ADOPTÉE

Philippe Guilbert, maire

Nancy Dubé, greffière